Lingvisticæ Investigationes

REVUE INTERNATIONALE

DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE ET

DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

Offprint

JOHN BENJAMINS B.V.

A PROPOS DES RESTRICTIONS DE SELECTION: les infinitifs DEVOIR et POUVOIR

JEAN-PIERRE SUEUR Université d'Orléans

1 INTRODUCTION

On présentera ici une étude systématique des occurrences des verbes devoir et pouvoir en position de V2 dans les cadres syntaxiques (1) et (2):

(1) SN1 V1 (Prép) V2 V3 (2) SN1 V1 (Prép) SN2 (Prép) V2 V3

Dans ces cadres, VI est un verbe conjugé et V2 et V3 sont des infinitifs. V2 et V3 ont pour sujet SNI dans le cadre (1) et SN2 dans le cadre (2)¹. Ce travail a d'abord été mené à partir de la liste de J. et J. Caput 1969, puis a été étendu à l'aide des tables de Gross 1975, à un ensemble beaucoup plus vaste de verbes.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un travail plus vaste (cf. notamment Sueur 1975 et à paraître) dont le but est de justifier une analyse interprétative des verbes devoir et pouvoir. Dans une telle analyse, ces verbes sont insérés dans la structure profonde à une place proche de leur position superficielle, et diverses règles d'interprétation sémantique rendent compte des faits qui sont prédits par des différences de structures profondes dans des descriptions comme celle de Perlmutter 1970.

Cette étude présente, par ailleurs, un caractère expérimental. En effet, on répartira les verbes susceptibles d'apparaître en position de VI en diverses classes selon qu'ils peuvent ou non être suivis des verbes devoir et/ou pouvoir, et selon les interprétations qu'il est possible d'assigner dans chaque cas à chacun de ces verbes; parallèlement, on présentera un système de traits et de contraintes sémantiques permettant de prédire le degré d'acceptabilité de l'ensemble des phrases de type (1) et (2) contenant devoir ou pouvoir en position de V2 ainsi que la nature des interprétations de ces verbes dans les phrases acceptables; mais il ne s'agira là que d'un fragment très limité d'une description qui devrait envisa-

ger le comportement de l'ensemble des verbes VI par rapport à l'ensemble des verbes V2 possibles. Si une telle description était achevée, il est probable que l'on découvrirait que les classes, traits et contraintes proposés peuvent être généralisés, ou doivent être redéfinis en fonction d'autres critères.

Deux séries d'interrogations nous guideront dans ce travail. La première tient à la notion de restriction de sélection: n'est-il pas préférable de prédire les non-acceptabilités observées à l'aide de principes généraux d'ordre pragmatique plutôt que de recourir aux contraintes sémantiques incorporées à la description linguistique sous le nom de restrictions de sélection? Et s'il faut postuler l'existence de telles restrictions, à quel niveau de la description linguistique doivent-elles opérer? La seconde série d'interrogations porte sur les verbes devoir et pouvoir eux-mêmes. Si on considère que ces verbes ont chacun deux interprétations fondamentales (voir ci-dessous: §2), on peut trouver, à la suite d'un verbe VI quelconque, l'ensemble des quatre interprétations, ou seulement une partie, ou aucune (la phrase est alors non-acceptable): 16 cas sont donc théoriquement possibles. Or on verra que seuls quelques uns de ces 16 cas existent réellement dans la langue: le problème est de rechercher pourquoi. Ceci nous conduira à préciser le rapport existant entre les diverses interprétations et à établir des relations de dominance et d'exclusion.

2 INTERPRETATIONS RADICALES ET EPISTEMIQUES

Nous avons longuement justifié par ailleurs (voir Sueur 1975, 1976, 1977)² la description sémantique suivante des verbes *devoir* et *pouvoir*:

devoir: I - a - obligation pouvoir: I - a - permission
b - nécessité b - capacité

c - possibilité
II - probabilité
II - éventualité

Selon cette analyse, la phrase (3) peut recevoir les paraphrases (4) (interprétation Ia), (5) (interprétation Ib), (6) (interprétation Ic) et (7) (interprétation II) – et la phrase (8) peut recevoir les paraphrases (9) (interprétation Ia), (10) (interprétation Ib) et (11) (interprétation II).

(3) Marie peut faire ce travail $(4) \mid X$ permet [à Marie de faire ce travail] que Marie fasse ce travail permettent à Marie de faire ce travail $(5) \mid X$ qualité inhérente de Marie = ses facultés intellectuelles (6) [X]permettent [à Marie de faire ce travail] que Marie fasse [non restreint] = les circonstances (7) Peut-être que Marie [est en train de faire ce travail] (8) Marie doit faire ce travail][oblige Marie à faire] ce travail + animé] exige que Marie fasse oblige Marie à faire ce travail $(10) \mid X$ [non restreint] | exige que Marie fasse [= le règlement (11) Sans doute que Marie [est en train de faire] ce travail Probablement

L'opposition entre les interprétations I (ou radicales) de chacun de ces verbes renvoie aux divers contextes que l'on peut associer aux phrases comme (3) et (8) — et finalement, aux conditions d'emploi de ces phrases. Mais il n'existe pas d'environnement syntaxique dans lequel on pourrait trouver l'une des interprétations I et non l'autre (ou les autres). Par contre, il existe de nombreux environnements syntaxiques dans lesquels les interprétations I sont possibles, mais non les interprétations II (ou épistémiques) — et inversement. C'est le cas, par exemples, des phrases interrogatives. Ainsi, il apparaît difficile de comprendre que la personne qui pose une question comme (12):

veut savoir si Marie est peut-être (ou sans doute) en train de faire le travail en question. Et les interprétations épistémiques sont exclues. Par contre, toutes les interprétations radicales sont possibles. Il en va de même dans des phrases comme: Il le peut ou Il le doit.

Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des arguments qui vont dans le même sens. Signalons simplement que selon la nature du verbe à l'infinitif qui suit devoir et pouvoir, l'un ou l'autre de ces deux types d'interprétation peut paraître plus naturel. Ainsi devoir et pouvoir nous semblent être spontanément compris

selon l'une des interprétations I dans les phrases (13) et selon l'interprétation II dans les phrases (14)³

Pour tester si les interprétations radicales ou épistémiques sont possibles lorsque devoir ou pouvoir sont employés en position de V2 dans les cadres (1) ou (2), nous ferons donc varier le verbe placé en position de V3.

3 CONTRAINTES SUR LES INTERPRETATIONS I

3.1 LA CLASSE A

La classe A contient l'ensemble des verbes susceptibles d'apparaître en position de VI dans le cadre (1) qui peuvent être suivis de devoir I et de pouvoir I.

Une première remarque s'impose: il n'existe pas de verbe VI pouvant être suivi de pouvoir I mais non de devoir I — ou de devoir I mais non de pouvoir I^4 . Ceci permet de supposer que les restrictions de sélection des deux verbes sont, en partie, semblables.

On définira à l'intérieur de la classe A deux sous-classes:

- les verbes de la sous-classe Aa peuvent être suivis de pouvoir I et de devoir I à la forme affirmative et à la forme négative;
- par contre, les verbes de la sous-classe Ab peuvent être suivis ou bien de pouvoir I à la forme négative et de devoir I à la forme affirmative (classe Ab1), ou bien de pouvoir I à la forme affirmative et de devoir I à la forme négative (classe Ab2).

3.1.1 LA CLASSE Aa

La classe Aa comprend les verbes suivants⁵:

(15) Classe Aa: accepter de (?), admettre, affecter de, affirmer, ajouter, aller (futur), annoncer, apparaître, assurer, arrêter, attendre de, s'attendre à, s'avérer, avoir beau, avoir conscience de, avoir failli, avoir l'air de, avoir l'impression de, avoir le sentiment de, avouer, balbutier (?), câbler, certifier, cesser de, chuchoter (?), claironner (?), clamer

(?), commencer à, compter (?), concevoir, confesser, confirmer, considérer, constater, continuer à, crier, croire, déclarer, démentir, dire, douter de, écrire, estimer, s'étonner de, être censé, être en train de, être fichu de, être foutu de, être supposé, être sur le point de, être surpris de, équivaloir à, faire en sorte de, faire mine de, faire semblant de, feindre de, se figurer, finir par, se foutre de, s'imaginer, impliquer de, imposer de, indiquer, juger, jurer, manquer de, menacer de, se moquer de, murmurer, nier, paraître, parier de (?), penser, préférer, prendre conscience de, prendre prétexte de, présupposer de, prétendre, prévoir de, rappeler, se rappeler, reconnaître, répéter, révéler, se révéler, revenir à, rêver de, rire de, risquer de, savoir, sembler, signaler, soutenir, se souvenir, télégraphier, téléphoner, se trouver, venir de.

Cette liste appelle les remarques suivantes:

- 3.1.1.1 L'absence de contrainte entre certains des verbes de la classe Aa et devoir I et pouvoir I est une simple conséquence d'une propriété générale de ces verbes: en effet: lorsque ces verbes apparaissent en position de VI, les restrictions de sélection relient toujours SNI et V2 (et non SNI et VI, comme c'est le cas avec les autres verbes). Les verbes de la classe Aa possédant cette propriété sont les suivants⁶.
 - (16) aller (futur), apparaître, arrêter, s'avérer, avoir beau, avoir failli, cesser de, commencer à, continuer à, être censé, être en train de, être fichu de, être foutu de, être supposé, être sur le point de, finir par, manquer de, menacer de, paraître, se révéler, risquer de, sembler, se trouver, venir de.
- 3.1.1.2 La classe Aa comprend également les verbes de la liste (17):
 - (17) équivaloir à, impliquer de, imposer de, présupposer de, revenir à

qui expriment diverses relations logiques. Lorsqu'ils apparaissent dans le cadre (1) en position de VI, ces verbes imposent de fortes restrictions sur SNI; par contre, les restrictions sur V2 sont faibles.

3.1.1.3 — Les autres verbes de la classe Aa ne peuvent être suivis de *devoir I* et de *pouvoir I* que si SNI est marqué [+humain]. Ces verbes se répartissent en plusieurs classes cohérentes.

Il s'agit d'abord de verbes d'énonciation:

(18) accepter de, admettre, affirmer, ajouter, annoncer, assurer, avouer, balbutier, câbler, certifier, chuchoter, claironner, clamer, confesser, confirmer, constater, crier, déclarer, démentir, dire, écrire, indiquer, jurer, murmurer, nier, parier de, prétendre, rappeler, reconnaître, répéter, révéler, signaler, soutenir, téléphoner, télégraphier.

On peut, en second lieu reconnaître à l'intérieur de la classe Aa un autre ensemble de verbes indiquant ce que nous appellerons des "attitudes d'esprit":

(19) avoir conscience de, avoir l'impression de, avoir le sentiment de, compter, concevoir, considérer, croire, douter de, estimer, s'étonner de, être surpris de, se figurer, se foutre de, s'imaginer, juger, se moquer de, penser, préférer, prendre conscience, prendre prétexte, prévoir de, se rappeler, rêver de, rire de, savoir, se souvenir.

La liste (15) comprend par ailleurs des verbes qui indiquent l'apparence ou la simulation:

(20) affecter de, avoir l'air de, faire mine de, faire semblant de, feindre;

que l'on peut rapprocher de certains des verbes de la liste (16) comme sembler et paraître.

Signalons enfin que deux verbes, attendre de et s'attendre à ne font partie d'aucune des listes qui viennent d'être citées. Ces verbes peuvent être sémantiquement rapprochés des verbes aspectuels présents dans la liste (16) (soit: arrêter, cesser de, commencer à et continuer de). Ils se différencient cependant de ces verbes en ce que SN1 doit nécessairement être marqué [+ humain] lorsqu'ils apparaissent en position de V1.

Si l'on excepte ces deux verbes, un seul des verbes de la classe Aa ne fait partie d'aucune des listes (16), (17), (18), (19) et (20): il s'agit de faire en sorte de. Nous reviendrons sur ce verbe.

3.1.1.4 — Même si les rapprochements sémantiques qui ont permis de distinguer les listes (18), (19) et (20) nous paraissent trop précis pour être l'effet du hasard, il reste que ces trois listes ont été établies sur des bases purement *intuitives*. On remarque, d'autre part, que tous les verbes d'énonciation ne font pas partie de la classe Aa, comme l'indique la comparaison des phrases suivantes:

De même tous les verbes indiquant les notions d'aspect ou de temps ne font pas partie de la classe Aa. Ainsi, continuer fait partie de cette classe, mais non persister, comme le montrent les phrases suivantes:

Enfin, on trouverait facilement des verbes indiquant des attitudes d'esprit et n'appartenant pas à la classe Aa.

Nous concluons donc que même si les convergences sémantiques entre les verbes de la classe Aa sont évidentes, les notions sémantiques du type de celles qui viennent d'être mentionnées ne suffisent pas à caractériser cette classe.

3.1.2 LA CLASSE Ab

La définition donnée ci-dessus de la classe Ab doit être précisée.

Nous dirons qu'un verbe VI fait partie de la classe Ab si la suite de type (1) est:

- ou bien: acceptable quand V2 est devoir I à la forme affirmative ou pouvoir I à la forme négative et non-acceptable ou d'une acceptabilité moindre quand V2 est devoir I à la forme négative ou pouvoir I à la forme affirmative (classe Ab1).
- ou bien: acceptable quand V2 est devoir I à la forme négative ou pouvoir I à la forme affirmative et non-acceptable ou d'une acceptabilité moindre quand V2 est devoir I à la forme affirmative ou pouvoir I à la forme négative (classe Ab2).

Ceci est illustré par les exemples suivants:

- (25a) Il s'excuse de devoir faire cela
- (25b) Il s'excuse de ne pas pouvoir faire cela
- (25c) ?Il s'excuse de ne pas devoir faire cela
- (25d) ?Il s'excuse de pouvoir faire cela8
- (26a) Il se sacrifie pour pouvoir faire cela
- (26b) Il se sacrifie pour ne pas devoir faire cela
- (26c) ?Il se sacrifie pour devoir faire cela
- (26d) ?Il se sacrifie pour ne pas pouvoir faire cela

Quels que soient les jugements d'acceptabilité que l'on assigne aux phrases (c) et (d) ci-dessus, on remarque que, dans la position de V2, chacun des deux

verbes pouvoir I et devoir I est toujours en distribution complémentaire avec la forme négative de l'autre. Ceci semble d'ailleurs pouvoir être généralisé à toutes les positions où les deux verbes apparaissent.

Les classes Ab1 et Ab2 comprennent respectivement les verbes suivants:

- (27) Classe Ab1: appréhender de, en avoir assez de, avoir honte de, avoir horreur de, consentir à, craindre de, dépérir de, déplorer de, détester de, cela ennuie SN de, enrager de, s'excuser de, il fâche SN de, frémir de, frissonner de, s'indigner de, s'inquiéter de, s'insurger de, s'irriter de, se lamenter de, se lasser de, pâtir de, cela pèse à SN de, redouter de, refuser de (?), regretter de (?), se résigner à, se scandaliser de, souffrir de, trembler de, se trouver mal de, être vexé de.
- (28) Classe Ab2: adorer, aimer, ambitionner de, aspirer à, s'assurer de, avoir à coeur de, avoir besoin de (?), avoir dans l'idée de, avoir en tête de, avoir grand (beaucoup, peu de) mal à, avoir hâte de, avoir intérêt à (?), borner SN à, briguer de, brûler de, chercher à, convoiter de, ne demander pas mieux que de, désespérer de, désirer, s'enchanter de, entendre (intention), escompter, espérer, essayer de (?), être de force (de taille) à, être homme (femme) à, exiger de, s'extasier de, exulter de, se flatter de (?), se frotter les mains de, il importe à SN de, intriguer pour, jouir de, jubiler de, mériter de, mettre un point d'honneur à (?), obtenir de, parvenir à, se piquer de, prendre à coeur de (?), prendre du plaisir à (?), se prévaloir de, projeter de, se réjouir de, il reste à SN à, se sacrifier pour, solliciter de (?), souhaiter (de), tâcher de, il tarde à SN de, se targuer de, tenir à, tenter de, se trouver bien de, se vanter de (?), veiller à, viser à, vouloir.

Ces deux listes appellent plusieurs remarques:

- 3.1.2.1 Les classes Ab1 et Ab2 correspondent à des classes sémantiques. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces verbes indiquent des "attitudes d'esprit": ce terme, imprécis, désigne des verbes qu'on peut répartir en plusieurs sous-classes différentes (cf. ci-dessous § 4). Dans tous les cas, le SNI doit être marqué [+humain]. Par ailleurs, il est clair que les verbes de la classe Ab1 ont une connotation négative et les verbes de la classe Ab2 une connotation positive.
- 3.1.2.2 Si on cherche à rendre compte des faits observés à l'aide d'un système de traits sémantiques, deux solutions se présentent:
- a) On peut supposer que pouvoir et ne pas devoir, d'une part, et devoir et ne pas pouvoir, d'autre part, ont un trait sémantique en commun. Ces traits pourraient être, respectivement: [+ possibilité] et [+ contrainte]. Les verbes de la

classe Ab1 seraient marqués: [-----[+possib.]] et les verbes de la classe Ab2: $[------[+contr.]]^9$. Mais il faudrait alors supposer que des verbes comme devoir et pouvoir sont analysés en deux rubriques lexicales différentes selon qu'ils sont à la forme affirmative ou négative. Cela compliquerait la description et entraînerait de multiples répétitions.

b) On retiendra la seconde solution qui consiste en l'établissement de règles de redondance. Ces règles auront la forme suivante:

$$(29) - [---- [+ possib.]] \rightarrow - [---- ne pas [+ contr.]]$$

$$(30) - [---- [+ contr.]] \rightarrow - [---- ne pas [+ possib.]]$$

3.1.2.3 — Le plus gros problème posé par les verbes de la classe Ab tient à ce que nous avons appelé ci-dessus (en définissant les classes Ab1 et Ab2): "acceptabilité moindre". Si l'on attribue aux verbes correspondants les traits indiqués en (29) et (30) ainsi que les traits prédits par les règles de redondance, alors la grammaire exclut, comme non-acceptables, les phrases suivantes (ceci ne vaut, bien entendu, que pour les interprétations I de devoir et pouvoir):

On remarque que certains informateurs acceptent certaines de ces phrases; par ailleurs, il est souvent possible d'imaginer des contextes qui rendent ces phrases plus acceptables; enfin, dans certains cas, les jugements d'acceptabilité diffèrent selon la nature du verbe V3 (même si on exclut les verbes V3 qui imposent normalement l'interprétation II de devoir ou pouvoir). Toutefois, la plupart des informateurs interrogés jugent que la majorité des phrases (31) à (36) sont déviantes et que lorsqu'on remplace pouvoir par devoir et devoir par pouvoir dans ces phrases, la phrase résultante est toujours "meilleure".

Ces diverses constatations pourraient conduire à penser que les non-acceptabilités observées sont d'ordre pragmatique et non linguistique, et que la déviance

des phrases (31) à (36) s'explique par le caractère bizarre ou inhabituel qu'aurait l'énonciation de telles phrases, étant donnée l'existence de certains présupposés socio-culturels communément admis. Ainsi, il paraît plus naturel de craindre ou de déplorer de devoir (ou ne pas pouvoir) faire quelque chose, de craindre ou de déplorer une contrainte, que de la souhaiter ou de s'en réjouir; il paraît plus naturel de souhaiter la possibilité (ou la puissance) de faire quelque chose ou de s'en réjouir que de la craindre et la déplorer. On expliquerait donc les jugements portés sur les phrases (31) à (36) par la caractère étrange, inhabituel (ou difficile à concevoir) de certaines attitudes masochistes 10.

Toutefois un tel raisonnement ne nous paraît pas convaincant. On observe en effet que tous les comportements que nous venons de qualifier de "masochistes" peuvent très bien être rapportés en français par des phrases perçues comme parfaitement acceptables. Ainsi, ce qui vient d'être dit vaut aussi bien pour la phrase (37) que pour la phrase (38):

- (37) Il désire qu'on l'oblige à faire cela (38) ?Il désire devoir faire cela
- On remarque néanmoins que si la phrase (37) est acceptable, la phrase (38) l'est moins. Par conséquent, le caractère déviant de cette dernière phrase ne tient pas seulement à la situation à laquelle elle se réfère: les contraintes observées sont liées à l'emploi des verbes des classes Ab1 et Ab2 avec devoir et pouvoir dans le cadre (1) cadre qui impose certains présupposés d'ordre sémantique et non au caractère inhabituel ou anormal de tel ou tel comportement, considéré en lui-même¹¹. L'étude de la déviance relève donc ici de la linguistique et non seulement de considérations d'ordre pragmatique¹².

3.2 LA CLASSE B

La classe B comprend l'ensemble des verbes VI qui ne peuvent pas apparaître en position de VI dans le cadre (1) quand V2 est devoir I ou pouvoir I. Cette classe comprend les verbes suivants:

(39) Classe B: s'abstenir de, s'acharner à, achever de, s'amuser à, il appartient à SN de, s'applaudir de, s'appliquer à, apprendre à, s'apprêter à, s'arrêter de, s'arroger le droit de, en arriver à, s'astreindre à, s'attarder à, s'aviser de, avoir à, avoir l'intention de, avoir raison (tort) de, choisir de, comploter de, concourir à, condescendre à, contribuer à, se crever à, daigner, décider de, décréter de, dédaigner de, se dégoûter de, se délecter à, se dépêcher de, délibérer de, il dépend de SN de,

déterminer de, s'échiner à, échouer à, s'efforcer de, s'empresser de, s'entêter à, s'entraîner à, entreprendre de, envisager de, s'escrimer à, essayer de, s'essayer à, être d'avis de, être de force à, être partisan de, s'évertuer à, éviter de, exceller à, s'exercer à, faire attention à, faire exprès de, ne pas se faire faute de, se faire fort de, ne faire que, finir de, se garder de, se grouiller de, se hâter de, hasarder de, hésiter à, incliner à, il incombe à SN de, s'interrompre de, s'impatienter de, inventer de, s'ingénier à, jouer à, se laisser aller à, se moquer de, méditer de, se méfier de, menacer de, se mettre à, négliger de, s'obstiner à, s'occuper de, s'offrir de, omettre de, oeuvrer à, oser, oublier de, se passer de, persévérer à, persister à, se plaire à, préméditer de, prendre à son compte de, prendre la peine de, prendre le parti de, prendre le temps de, prendre le soin de, prendre sur soi de, projeter de, proposer de, il est recommandé à SN de, se refuser à, renâcler à, renoncer à, se repentir de, répugner à, se réserver de, résoudre de, réussir à, il revient à SN de, stopper de, songer à, sortir de, tâcher de, tarder à, tenter de, s'en tenir à, travailler à, s'en vouloir de.

Précisons qu'il faut ajouter à cette liste deux classes de verbes établies par Gross 1975, qui ne contiennent que des verbes appartenant à la classe B. Il s'agit des verbes de mouvement (table 2 de Gross) et des verbes causatifs de mouvement (table 3 de Gross).

3.2.1 ETUDE D'ENSEMBLE DES RESTRICTIONS SUR LES VERBES DE LA CLASSE B

Comment expliquer le fait que les phrases (40) et (41):

ne sont pas acceptables?

On pourrait tout d'abord songer à exclure ces phrases à l'aide de contraintes sur les structures profondes. Ainsi Perlmutter 1971, et Ruwet 1972, ont proposé d'expliquer l'agrammaticalité de certaines phrases comportant oser ou daigner par des contraintes sur les sujets profonds: "Certains verbes — tels que, en français, oser ou daigner [...] prennent des compléments à l'infinitif dont le sujet sous-entendu, compris comme identique à celui du verbe principal doit, de plus, être un sujet profond, non dérivé" (Ruwet 1972, p. 107). Ceci permet de prédire

que les phrases (42) ne sont pas acceptables:

Cette restriction pourrait être généralisée aux autres verbes de la classe B – ce qui permettrait d'exclure les phrases comme (43):

Nous voudrions cependant montrer que, d'une part, cette restriction ne suffit pas et que, d'autre part, lorsqu'elle paraît suffisante, cette restriction n'est, en fait, que la conséquence d'une restriction d'ordre plus général.

Le premier point est évident: dans les phrases (44):

il est difficile d'imaginer que le sujet profond de être soit différent du sujet superficiel de oser, daigner, etc. Donc, même si on admet la restriction proposée par Perlmutter et Ruwet, il est clair qu'il faut la compléter par d'autres restrictions. Ces autres restrictions devront, par ailleurs, prédire que les phrases (45) — qui ne semblent pas différer des phrases (44) au point de vue des restrictions sur les sujets — sont néanmoins acceptables:

On pourrait soutenir que le cas de pouvoir et devoir est assez différent de celui de être grand ou de être blond, et que le fait que les phrases (40) et (41) ne soient pas acceptables s'explique bien par des contraintes sur les sujets. Il faudrait alors supposer que le sujet profond de pouvoir ou de devoir est différent de son sujet superficiel — et, par conséquent opter pour l'une des deux hypothèses suivantes:

a) — Pouvoir et devoir sont insérés après l'application de certaines transformations à partir de structures de base correspondant à: X permet à Pierre de ...

ou X oblige Pierre à ... Nous avons montré par ailleurs (cf. Sueur 1975, ch. 2 et 8) les difficultés qu'entraînait cette analyse conforme aux hypothèses de la "sémantique générative".

b) – *Pouvoir* et *devoir* ont un sujet profond abstrait. On postule alors que, dans un certain nombre de cas, la structure profonde des phrases est celle que propose Ruwet 1972:

(46)
$$\begin{bmatrix} P_1 & \Delta \\ pouvoir \end{bmatrix}$$
 $\begin{bmatrix} P_2 & \cdots \end{bmatrix}$ $\begin{bmatrix} P_2 & \cdots \end{bmatrix}$ $\begin{bmatrix} P_2 & \cdots \end{bmatrix}$

- ou bien: celle que propose Perlmutter 1970, pour le verbe begin "intransitif":

$$(47) \begin{bmatrix} p_1 & p_2 & \dots \end{bmatrix} \begin{bmatrix} devoir & pouvoir \end{bmatrix} \dots \end{bmatrix}$$

Si dans les structures profondes des phrases du type de (40) et (41), les verbes devoir et pouvoir sont construits de la même façon que dans les structures (46) et (47), on expliquerait la non-acceptabilité de ces phrases par le fait que le sujet profond des verbes devoir et pouvoir serait alors différent du sujet du verbe principal de ces phrases. Mais ceci se heurte à deux difficultés:

1) — L'un des avantages (et, pour Perlmutter, la principale justification) de ces analyses était de distinguer deux verbes commencer, pouvoir, etc., les uns ayant une construction "intransitive" (cf. la structure (47)) et les autres une construction "transitive" du type de (48):

$$\begin{cases}
(48) \begin{bmatrix} p_1 & SNI \\ pouvoir \\ commencer \\ etc.
\end{cases} \begin{bmatrix} p_2 & SNI & V2 & X \end{bmatrix}$$

Or, plutôt qu'à des différences d'interprétation, les diverses structures proposées correspondent à des différences de champ (cf. Sueur 1975, ch. 2 et 4, et à paraître; voir aussi Newmeyer 1970). Aux structures transitives de Perlmutter correspondent les interprétations de prédicat à deux places des verbes devoir et pouvoir: dans ces cas, les phrases (49)

peuvent être paraphrasées par: X permet à Pierre de s'entraîner et X oblige Pierre à s'entraîner et on peut rendre compte de leur interprétations à l'aide de formules du type de (50):

Aux structures intransitives de Perlmutter correspondent les interprétations de prédicat à une place des verbes devoir et pouvoir: dans ces cas, les phrases (50) peuvent être paraphrasées par: X permet (exige) que Pierre s'entraîne et on peut rendre compte de leur interprétation à l'aide de formules du type de (51):

Si devoir et pouvoir sont nécessairement des prédicats à une place lorsqu'ils reçoivent l'interprétation II, ils ne sont pas nécessairement des prédicats à deux places lorsqu'ils reçoivent l'une des interprétations I. En particulier, chaque fois que leur sujet est inanimé, devoir I et pouvoir I sont interprétés comme des prédicats à une place. Le raisonnement utilisé nous conduirait donc à dire que les phrases comme (40) et (41) ne sont non-acceptables que lorsque les verbes devoir et pouvoir sont interprétés comme des prédicats à une place. Et, par conséquent, il n'y aurait aucun moyen d'empêcher la dérivation de ces phrases lorsque les verbes devoir et pouvoir y seraient interprétés comme des prédicats à deux places. Or, les phrases (40) et (41) ne sont jamais acceptables, quelle que soit l'interprétation que l'on assigne à devoir et pouvoir¹³.

2) — La principale difficulté provient de ce que cette hypothèse ne peut s'appliquer qu'aux verbes pour lesquels la structure (46) ou (47) est justifiée par des arguments syntaxiques (devoir, pouvoir, commencer, risquer, menacer, etc.). Or, aucun des arguments proposés ne s'applique au verbe recevoir. Il faudrait néanmoins expliquer que les phrases suivantes ne sont pas acceptables:

Dans ce cas on ne peut pas avoir recours à l'hypothèse b) et l'hypothèse a) (imaginer une structure "logique" du type: X a envoyé ...) conduit aux mêmes difficultés qu'avec les verbes devoir et pouvoir.

Notons qu'il faudrait, de toute façon, expliquer que dans les phrases (53), le sujet profond de *recevoir* est bien *Pierre*:

Les restrictions sur les sujets ne semblent donc pas être le meilleur moyen de prédire que les phrases (40), (41), (44), (52), etc. ne sont pas acceptables. Il apparaît même qu'on a cherché à formuler en termes de restrictions sur les sujets un phénomène plus général: en effet, il est évident que la différence d'acceptabilité existant entre les phrases (52) et (53) vient de ce qu'il dépend de Pierre de recevoir Sylvie ou non; par contre, il ne dépend pas de lui de recevoir une lettre ou une pierre sur la tête: le SNI peut maîtriser, contrôler le premier phénomène mais non le second. Nous proposons donc d'attribuer à certains verbes le trait [- contrôlable]. Ce trait prédit que le sujet du verbe marqué [- contrôlable] ne peut pas contrôler, maîtriser le procès rapporté par le verbe¹⁴. Certains verbes pouvant être suivis d'un infinitif seront marqués [- - [- contrôlable]].

On peut poser maintenant que la classe B se définit par l'ensemble des verbes possédant le trait [- - [- contrôlable]]. Si on marque les verbes devoir et pouvoir du trait [- contrôlable], on prédit alors que les phrases dans lesquelles les infinitifs devoir et pouvoir sont précédés d'un verbe de la classe B ne sont pas acceptables. Ceci se justifie sémantiquement: dans les phrases avec devoir ou pouvoir, le fait de devoir ou de pouvoir ne dépend pas du sujet de ces verbes: ceci vaut d'ailleurs pour toutes les interprétations de ces verbes. Néanmoins, cette justification sémantique reste relativement imprécise; d'autre part, si on se contente de définir la classe des verbes marqués [- contrôlable] par le fait que ces verbes n'apparaissent pas après les verbes de la classe B, alors, la définition de la classe B est circulaire. Il est donc nécessaire de définir la classe des verbes marqués [- contrôlable] par des critères syntaxiques indépendants de celui-là.

Nous avons cherché si certains des critères proposés par Lakoff 1966, pour définir ce qu'il appelle les verbes d'état pouvaient être utiles ici. On remarque, par exemple, que pouvoir et devoir ne sont jamais précédés de être en train de. Il en va de même pour un certain nombre de verbes n'apparaissant pas après les verbes de la classe B, mais ceci ne peut pas être appliqué à tous ces verbes (cf. les exemples (54)); et de plus, ce critère ne serait pas suffisant puisqu'il existe des verbes qui ne sont jamais précédés de être en train de et qui, pourtant, apparaissent après les verbes B (cf. les phrases (55) et (45)):

(55) *Il est en train d'être présent

D'autres critères semblent plus probants: en particulier, il paraît difficile d'employer les verbes marqués [-contrôlable] en cooccurrence avec certains adverbes (délibérément, de son gré, etc.). Mais le critère qui semble le mieux convenir ici est l'absence de l'impératif. Nous dirons donc que pour qu'un verbe soit marqué [- contrôlable], il faut et il suffit que ce verbe ne puisse pas être employé à l'impératif. Ceci est sémantiquement cohérent: il est absurde d'ordonner à une personne de faire une acte qu'elle ne peut pas contrôler. On observe ainsi les faits suivants:

```
*Peux faire cela!

*Peux faire cela!

*Sais (? sache) l'anglais!

*Mesure 1m,70!

*Reçois une pierre sur la tête!

*Sois attrapé par Henri!

Reçois Sylvie!

Sois présent!

Attrape Henri!

(57) Il s'abstient [de] | *devoir venir

*pouvoir faire cela

*savoir l'anglais

*mesurer 1m,70

*recevoir une pierre sur la tête

*être attrapé par Henri

recevoir Sylvie

être présent

attraper Henri
```

On constate d'autre part que les phrases contenant des impératifs passifs ne sont pas (ou sont peu) acceptables. On observe corrélativement qu'aucun infinitif passif ne peut apparaître à la suite des verbes de la classe B. La contrainte sur les sujets profonds proposée par Perlmutter rendrait compte de ce dernier fait; mais nous avons vu les difficultés que soulevait l'application d'une telle contrainte aux verbes comme devoir, pouvoir, recevoir (une pierre), etc. Expliquer ces faits à l'aide de deux mécanismes différents (l'un valant pour les infinitifs passifs, l'autre pour l'ensemble des autres infinitifs), c'est prédire que si dans un cas comme dans l'autre les verbes en question ne peuvent être précédés des verbes de la classe B, mais peuvent toujours être précédés des verbes de la classe A il n'y a là qu'un hasard — c'est donc manquer une généralisation. Puisque toutes ces restrictions sont de même nature, nous proposons qu'elles prennent dans tous les cas la forme d'une contrainte opérant sur les structures de surface.

Nous dirons donc que la transformation passive a pour effet d'attribuer au verbe auquel elle s'applique le trait [-contrôlable].

Enfin, on constate que les jugements d'acceptabilité portés sur les phrases où un verbe est à l'impératif et sur les phrases où ce même verbe à l'infinitif suit un verbe de la classe B sont identiques. Ainsi, on peut discuter de l'acceptabilité de la phrase (58):

(58) ?Suscite l'admiration!

mais quel que soit le jugement d'acceptabilité porté, on portera un jugement similaire sur la phrase (59):

(59) ?Il s'abstient de susciter l'admiration

Le verbe *recevoir* sera donc marqué par des traits sémantiques différents selon la nature de son complément — et l'on aura les deux entrées lexicales suivantes¹⁵:

$$\begin{array}{lll} \textit{Recevoir 1: [+---SN]} & \textit{Recevoir 2: [+---SN]} \\ & [-----[+animé]] & [+----[+animé]] \\ & [-contrôlable] & [+contrôlable] \\ \end{array}$$

3.2,2

Le trait sémantique [± contrôlable] permet de prédire un grand nombre de non-acceptabilités et d'expliquer les différences de sens existant entre des verbes sémantiquement proches.

- 3.2.2.1 Ainsi, les verbes savoir et connaître seront marqués [-contrôlable] et le verbe apprendre [+ contrôlable]. Savoir, employé au subjonctif comme substitut de l'impératif sera considéré comme un autre verbe savoir, proche du verbe apprendre, et marqué [+ contrôlable]¹⁶.
- 3.2.2.2 Un problème est posé par l'acceptabilité de la phrase:

Deux solutions sont possibles:

a) — On peut décider de classer le verbe essayer dans la classe Ab2 plutôt que dans la classe B. Mais alors il devient impossible d'expliquer la non-acceptabilité de la phrase:

(61) *Il essaie de savoir nager

b) — Il semble donc préférable de distinguer savoir 1 suivi d'un nom et savoir 2 suivi d'un verbe; le second serait toujours marqué [-contrôlable] et le premier pourrait être marqué [+contrôlable] à certaines conditions (voir la note 16).

Cela dit, il faut souligner que le classement de verbes comme essayer est particulièrement délicat. Il semble en effet qu'il y ait une certaine hiérarchie dans les degrés d'acceptabilité des phrases suivantes:

- (62) Il fait en sorte de pouvoir venir
- (63) ?Il essaie de pouvoir venir
- (64) ??Il s'efforce de pouvoir venir
- (65) *Il s'astreint à pouvoir venir

Le verbe faire en sorte de peut être suivi de verbes marqués [-contrôlable]. De plus, lorsqu'il est suivi de verbes marqués [+contrôlable], la phrase est fréquemment peu naturelle:

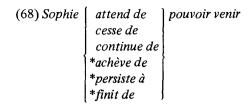
A l'inverse, le verbe s'astreindre à est marqué [----[-contrôlable]]. Le statut de verbes comme essayer est sans doute intermédiaire.

3.2.2.3 — La présence ou l'absence du trait [— contrôlable] permet par ailleurs de préciser les différences de sens existant entre les verbes voir et regarder, entendre et écouter, etc., mais aussi: rêver de et songer à. Rêver de est marqué [+ —— [— contrôlable]] et songer à [— —— [— contrôlable]] comme le montrent les exemples suivants:

(67) Il
$$\begin{cases} r \hat{e} v e \ de \\ ?? songe \hat{a} \end{cases}$$
 $\begin{cases} pouvoir venir \\ mesurer 1m, 70 \\ recevoir une lettre \end{cases}$

3.2.2.4 — On peut également distinguer de la même manière deux sous-classes à l'intérieur de la classe des verbes indiquant des notions temporelles:

Les uns sont marqués [+ — [- contrôlable]]: il s'agit de verbes de la classe Aa (arrêter de, attendre de, s'attendre à, cesser de, commencer à, continuer à); les autres sont marqués [- — [- contrôlable]]. Il s'agit notamment de: achever de, s'arrêter de, s'attarder à, finir de, se mettre à, persister à, tarder de. On a ainsi:



3.2.2.5 — Certains verbes d'énonciation s'opposent également à ceux qui font partie de la classe Aa par la présence du trait [-----[-contrôlable]]: il s'agit de décréter de et de délibérer de^{17} .

3.3 LA CLASSE C

La classe C comprend les verbes apparaissant en position de V1 dans le cadre (2).

3.3.1

Certains verbes apparaissent à la fois dans les cadres (1) et (2). Lorsque le sujet de ces verbes comme des verbes V2 qui leur font suite est interprété comme étant SNI, l'analyse qui a été donnée de ces verbes quand ils sont employés dans le cadre (1) vaut aussi quand ils sont employés dans le cadre (2). Il en va ainsi pour le verbe dire, et l'analyse qui a été proposée de la phrase: Il dit pouvoir venir vaut aussi pour la phrase: Il dit à Marie pouvoir venir. Mais le fonctionnement du verbe dire de est très différent puisque la phrase (69):

(69) *Il dit à Marie de pouvoir venir

n'est pas acceptable. Dans ce cas, c'est SN2 et non SN1 qui est interprété comme étant le sujet de V2. Une analyse du même type que celle du paragraphe précédent nous montrerait que le verbe V2 suivant dire de doit être marqué: [+ contrôlable]. On a ainsi:

(70a) Il dit à Marie de recevoir Paul(70b) *Il dit à Marie de recevoir un caillou sur la tête

Mais ce trait signifie cette fois, que le procès rapporté par V2 doit pouvoir être "contrôlé" par SN2 (et non plus SN1). Cette analyse s'applique aux verbes du type de ceux de la liste (71):

(71) apprendre à SN à, commander à SN de, conseiller à SN de, défendre à SN de, demander à SN de, dire à SN de, écrire à SN de, hurler à SN de, imposer à SN de, interdire à SN de, intimer à SN l'ordre de, offrir à SN de, ordonner à SN de, parler à SN de, permettre à SN de, proposer à SN de, rappeler à SN de, refuser à SN de, reprocher à SN de, suggérer à SN de, téléphoner à SN de.

Dans tous les cas, on observe que le syntagme à SN est facultatif, que le sujet du verbe V2 peut (ou doit) être interprété comme étant $SN2^{18}$, que le verbe V2 doit nécessairement être marqué [+ contrôlable] et, par conséquent, que les verbes devoir et pouvoir sont exclus dans cette position.

3.3.2

Nous avons étudié systématiquement les occurrences des verbes devoir et pouvoir en position de V2 à la suite des verbes contenus dans les tables 3, 11, 12, 13 de Gross 1975, qui peuvent tous apparaître en position de V1 dans le cadre (2).

- 3.3.2.1 Certains de ces verbes (les verbes de la sous-classe 11.2 et quelques verbes de la table 13) peuvent être suivis d'un verbe V2 dont le sujet est interprété comme étant SN1: tous ces verbes sont marqués [— [+ contrôlable]].
- 3.3.2.2 Dans l'ensemble des autres verbes contenus dans les quatre tables, seuls quelques verbes peuvent être suivis et de devoir et/ou de pouvoir.

Le verbe soupçonner SN de nous paraît être le seul verbe susceptible d'être suivi des verbes devoir I et pouvoir I à la forme affirmative et à la forme négative ¹⁹. On pourrait donc rapprocher ce verbe de la classe Aa.

Les verbes de la liste (72) se comportent comme les verbes de la classe Ab1:

(72) consoler SN de, menacer SN de, plaindre SN de, préparer SN à.

Les verbes de la liste (73) se comportent comme les verbes de la classe Ab2:

(73) acclamer SN de, admirer SN de, applaudir SN de, complimenter SN de, congratuler SN de, encenser SN de (?), envier SN de, estimer SN de, exalter SN de (?), féliciter SN de (?), jalouser SN de, révérer SN de.

On observe les mêmes connotations sémantiques que dans le cas des classes Ab1 et Ab2. Le système de traits sémantiques exposés ci-dessus (§ 3.1) pourra

sans difficulté s'appliquer aux verbes des listes (72) et (73).

Tous les autres verbes des tables 3, 11, 12 et 13 de Gross 1975, seront marqués [------[-contrôlable]]. On constate que la grande majorité des verbes entrant en position de V1 dans le cadre (2) possèdent ce trait alors qu'une proportion importante des verbes entrant dans la même position dans le cadre (1) ne le possédaient pas. Ce fait, doit sans doute être considéré comme une caractérisation sémantique de la classe C – et du cadre (2) lui-même.

4 CONTRAINTES SUR LES INTERPRETATIONS II

4.1 LA CLASSE A

4.1.1 LA CLASSE *Aa1*

La classe Aa1 se compose de l'ensemble des verbes qui peuvent être suivis des verbes devoir II et pouvoir II. Elle comprend les verbes suivants²⁰:

(74) Classe Aa1: admettre, affecter de (?), affirmer, ajouter, annoncer (?), apparaître, assurer, s'avérer, avoir beau, avoir conscience de, avoir l'air de (?), avoir l'impression de (?), avoir le sentiment de (?), avouer, balbutier, câbler, certifier, chuchoter, claironner (?), clâmer (?), concevoir, confesser, confirmer, considérer (?), constater (?), crier (?), croire (?), déclarer, démentir, dire, douter de, écrire, estimer, s'étonner de, être censé, être supposé, être surpris de, faire mine de (?), faire semblant de (?), feindre de (?), se figurer, se foutre de, indiquer, juger, se moquer de, nier (?), paraître, penser, préférer, prendre conscience de (?), prétendre, rappeler, se rappeler, reconnaître, répéter, révéler, se révéler, rire de (?), savoir (?), sembler, signaler, soutenir, se souvenir, se trouver, téléphoner, télégraphier.

La classe Aa1 est une sous-classe de la classe Aa. Une première conclusion s'impose donc: les verbes qui peuvent se combiner librement avec pouvoir II et devoir II peuvent aussi se combiner librement avec pouvoir I et devoir I (mais l'inverse n'est pas vrai).

4.1.2 RESTRICTIONS SUR POUVOIR II

Appelons Aa2 la classe complémentaire de Aa1 par rapport à Aa. On constate que l'interprétation II du verbe pouvoir est exclue après tous les

verbes des classes Aa2 et Ab2 - et après certains verbes seulement de la classe Ab1. Il faudra donc chercher à expliquer cette nouvelle différence entre les classes Ab1 et Ab2. On marquera du trait: [- - [+ éventualité]] les verbes qui ne peuvent pas être suivis de pouvoir II. Il est clair que ce trait n'a en lui-même aucune valeur explicative et est utilisé à titre provisoire: il faudra étudier s'il s'applique à d'autres verbes (et, peut-être, à certains adverbes), et si on ne peut pas le remplacer par un autre trait de portée plus générale.

Une première constatation s'impose: ce trait recouvre deux faits d'ordre sémantique très différents. Comparons les phrases suivantes:

(75) ?Il | tremble | de pouvoir rater le bus | appréhende |
 (76) Il déplore de pouvoir rater le bus

(77) *Il parvient à pouvoir rater le bus

La phrase (76) est acceptable: on peut déplorer qu'une éventualité existe. La phrase (75), par contre, semble redondante: la signification de pouvoir II est déjà "dans" le verbe trembler ou appréhender. En choisissant d'employer le verbe trembler (ou appréhender), nous présupposons que le procès indiqué par le verbe à l'infinitif qui suivra est considéré comme éventuel. Si bien que pouvoir II apparaît comme superflu: et il serait plus naturel d'énoncer des phrases comme: Il tremble (appréhende) de rater le bus plutôt que les phrases (75). Par contre, si la phrase (77) n'est pas acceptable, c'est pour une raison très différente: en choisissant d'employer le verbe parvenir à, nous présupposons que le procès indiqué par l'infinitif qui suivra est considéré comme non-éventuel (comme réel). Si nous cherchons à interpréter la phrase (77), nous l'interprétons spontanément selon l'une des interprétations I de pouvoir: l'interprétation II est exclue.

Si le résultat est le même, les raisons de la non-acceptabilité des phrases (75) et (77) ne sont pas les mêmes. Bien que cela ne soit pas nécessaire, il nous semble utile de rendre compte de cette différence en marquant les verbes comme trembler et appréhender du trait: [+ Ev. (V2)] et les verbes comme parvenir à du trait: [--- [+ Event,]]. On aura alors une règle du type suivant:

$$(78) [+Ev. (V2)] \rightarrow [----[+Event.]]$$

Nous pouvons maintenant donner les deux listes de verbes correspondantes. (On distinguera dans la classe Ab1 deux sous-classes, la sous-classe Ab1a comprendra les verbes marqués [+ Ev. (V2)] et la sous-classe Ab1b les autres verbes de la classe Ab1.)

- (79) Verbes marqués [+Ev. (V2)]:
 - Aa2: avoir failli, être fichu, être foutu, manquer de, menacer de, risquer de.
 - Abla: appréhender de, craindre de, frémir de, frissonner de, redouter de, trembler de.
 - Ab2: ambitionner de, aspirer à, borner SN à, briguer de, brûler de, chercher à, convoiter, désirer, désespérer de, escompter, espérer, essayer de, intriguer pour, souhaiter, tâcher de, il tarde à SN de, tenter de, viser à, vouloir.
- (80) Verbes marques [- [+ Event.]]:
 - Aa2: accepter de, aller, arrêter de, attendre de, s'attendre à, cescer de, continuer de, commencer à, compter, être en train de, être sur le point de, équivaloir à, faire en sorte de, finir par, s'imaginer de, impliquer de, imposer de, jurer, parier de, prendre prétexte de, présupposer de, revenir à, rêver de, risquer de, venir de.
 - Ab2: adorer, aimer, s'assurer de, avoir à coeur de, avoir besoin de, avoir dans l'idée de, avoir en tête de, avoir grand (beaucoup, peu de) mal à, avoir hâte de, avoir intérêt à, brûler de, ne demander pas mieux que, s'enchanter de, entendre (intention), être de force (de taille) à, être homme (femme) à, exiger de, s'extasier de, exulter de, se flatter de, se frotter les mains de, il importe à SN de, jouir de, jubiler de, mériter de, mettre un point d'honneur à, obtenir de, parvenir à, se piquer de, prendre à coeur de, prendre du plaisir à, se prévaloir de, projeter de, se réjouir de, il reste à SN à, se sacrifier pour, solliciter de, se targuer de, tenir à, se trouver bien de (?), veiller à.

Enfin, certains verbes de la classe Ab1 (les verbes de la sous-classe Ab1b) peuvent être suivis du verbe pouvoir II. Ces verbes sont les suivants:

(81) Verbes marqués [+ — [+ Event.]]:

— Ab1b: en avoir assez de, avoir honte de (?), avoir horreur de, consentir à, dépérir de (?), déplorer de, détester de, cela ennuie SN de, s'indigner de, enrager de, s'excuser de, il fâche SN de, s'inquiéter de, s'insurger de, s'irriter de, se lamenter de, se lasser de, pâtir de, cela pèse à SN de, regretter de, se résigner à, se scandaliser de, souffrir de, se trouver mal de (?), être vexé de.

L'analyse de la répartition des verbes appartenant aux sous-classes Aa2, Ab1 et Ab2 dans les listes (79), (80) et (81) conduit aux conclusions suivantes:

4.1.2.1 — Tout d'abord, la liste (81) ne contient que des verbes de la classe Ab1 — alors que la liste (80) n'en contient aucun. Tous les verbes de la classe Ab1 qui ne sont pas marqués [+ Ev. (V2)] sont donc susceptibles d'être suivis de pouvoir II. Ceci peut être représenté par la règle suivante:

$$\begin{cases}
[+ - [+ contr.]] \\
[- - [+ possib.]]
\end{cases} \rightarrow [+ - [+ Event.]]$$

Autrement dit, quand VI fait partie de la classe AbI, si l'éventualité n'est pas marquée intrinsèquement par VI, elle peut toujours l'être par V2. La plupart des verbes de la classe AbI rapportent une réaction défavorable à un événement ou à un fait: cette réaction peut être provoquée par ce que nous avons appelé une contrainte ou par un événement présenté comme éventuel. On a ainsi:

(83a) devoir I: Il s'indigne de devoir prendre ce bus

(83b) pouvoir I: Il s'indigne de ne pas pouvoir prendre ce bus

(83c) pouvoir II: Il s'indigne de pouvoir rater le bus

4.1.2.2 — Il en va tout autrement pour les verbes de la classe Ab2 puisqu'aucun de ces verbes ne peut être suivi de pourvoir II — ce qu'on peut représenter par la règle suivante:

$$\begin{cases}
[+ --- [+ possib.]] \\
[- --- [+ contr.]]
\end{cases} \rightarrow [- --- [+ Event.]]$$

Nous reviendrons sur ce point (§ 4.1.4). On peut cependant déjà remarquer que ces différences sont un argument supplémentaire en faveur de la distinction des deux sous-classes Ab1 et Ab2 au sein de la classe Ab.

4.1.2.3 — Les traits proposés fournissent un critère pour distinguer les verbes avoir failli, être fichu de, être foutu de, manquer de, menacer de, risquer de (membres de la classe Aa2) et les verbes sembler, paraître (et peut-être aussi: s'avérer, être supposé, se révéler, se trouver) (membres de la classe Aa1), verbes qui possèdent, par ailleurs, un certain nombre de propriétés communes. Ainsi, on constate que la phrase (85):

(85) Il semble pouvoir perdre

est beaucoup plus naturelle que la phrase (86):

(86) ?Il risque de pouvoir perdre

à laquelle on préfèrerait: Il risque de perdre.

Le verbe risquer de est marqué [+ Ev. (V2)]: il possède le trait [+ Event.] en commun avec pouvoir II. Sembler et paraître ne possèdent pas ce trait: ils peuvent donc se combiner avec pouvoir II. On pourrait sans doute expliquer le fait que la phrase (86) soit peu acceptable par un principe général de non-redondance. Ce principe interdirait la juxtaposition (ou la co-occurrence) de termes possédant certains traits en commun²¹; en même temps, un tel principe pourrait permettre d'isoler les traits sémantiques communs à plusieurs termes. Toutefois, de nombreuses phrases réalisées (et perçues comme acceptables) présentent de telles redondances: il serait donc sans doute plus juste de dire que lorsque l'on interroge des informateurs sur la signification de suites contenant le verbe risquer suivi du verbe pouvoir, ce n'est pas l'interprétation de pouvoir la plus proche du sens de risquer qui est, de préférence, sélectionnée.

4.1.2.4 — Les verbes aspectuels (commencer à, arrêter de, continuer de, cesser de, finir par) et les verbes venir de, être en train de, être sur le point de, peuvent être suivis de pouvoir I et de devoir I^{22} mais plus difficilement de pouvoir II. On a ainsi:

Notons toutefois que, par opposition aux phrases (88), les phrases (89) sont acceptables:

(89) Il peut
$$\left\{ \begin{array}{l} cesser \\ continuer \ \dot{a} \\ commencer \ \dot{a} \end{array} \right\}$$

Ajoutons que devoir II se comporte de la même manière que pouvoir II dans les phrases (88) et (89).

Il apparaît que la différence entre les phrases (88) et (89) s'explique par des contraintes relatives à l'ordre superficiel des verbes VI qui ont la propriété de ne pas interférer dans les relations de sélection qui unissent SNI et V2 (cesser, continuer, commencer, mais aussi devoir et pouvoir sont dans ce cas): sur ces contraintes, voir Sueur 1975, ch. 6.

4.1.3 RESTRICTIONS SUR DEVOIR II

On constate qu'aucun des verbes des classes Aa2, Ab1 et Ab2 ne peut être suivi de *devoir II*. Si on marque *devoir II* (indiquant la probabilité) du trait [+prob.] on a donc une règle générale²³:

$$(90) [- --- [+ Event.]] \rightarrow [- --- [+ prob.]]$$

Ainsi, devoir II apparaît plus difficilement après un verbe V1 que pouvoir II. Ceci est particulièrement net après les verbes de la liste (81): si pouvoir signifie l'éventualité dans la phrase (76):

devoir ne peut pas recevoir l'interprétation II (probabilité) dans la phrase (91):

Les verbes de la liste (81) indiquant une "attitude d'esprit" défavorable à l'égard de V2, peuvent être suivis d'un verbe indiquant la contrainte, ou une éventualité — mais non la probabilité. Il faut donc compléter la règle (90) par la règle (92):

$$\begin{cases} [+ --- [+ contr.]] \\ [- --- [+ possib.]] \end{cases} \rightarrow [- --- [+ prob.]]$$

Il est clair qu'aucune raison "logique" n'explique pourquoi $devoir\ II$ est exclu dans ce cas: on peut très bien concevoir qu'un individu déplore un événement considéré comme probable. Et pourtant le cadre (1) ne permet pas d'exprimer cela avec devoir en position de V2. Il y a là une différence entre les distributions de devoir et de pouvoir que rien ne permettait de prédire: nous tenterons d'expliquer ce phénomène par des "règles de dominance".

4.1.4 REGLES DE DOMINANCE

Les règles qui ont été données permettent d'exclure les phrases non-acceptables et de prédire les interprétations des verbes devoir et pouvoir dans les phrases acceptables. On peut néanmoins formuler d'une autre manière les règles (83) et (92):

Ainsi, on remarque que le verbe devoir II n'apparaît pas après les verbes de la classe Ab1: or, c'est le fait que ces verbes pouvaient précéder devoir I qui avait permis de délimiter cette classe. De même, pouvoir II n'apparaît pas après les verbes de la classe Ab2: or, c'est également le fait que ces verbes pouvaient précéder pouvoir I qui avait permis de délimiter cette classe. On peut en conclure que dans le contexte formé par un verbe de la classe Ab, verbe qui a toujours soit une connotation positive, soit une connotation négative (par opposition à la plupart des verbes de la classe Aa) l'une des interprétations, l'interprétation radicale, est dominante en ce sens qu'elle l'emporte sur l'autre interprétation, l'interprétation épistémique, qui disparaît.

Pour prédire que pouvoir II peut apparaître après les verbes Ab1b — mais non devoir II après les verbes Ab2, les règles (82) et (90) seraient, de toutes façon, nécessaires. Mais les règles de dominance expliquant que pouvoir II est exclu après les verbes Ab2, la règle (90) suffirait à prédire que devoir II l'est aussi.

4.2 LES CLASSES B ET C

4.2.1

$$(93) \left\{ \begin{bmatrix} - & -- & [+ contr.]] \\ [- & -- & [+ possib.]] \end{bmatrix} \right\} \rightarrow \left[- & -- & [- contrôlable] \end{bmatrix}$$

$$(94) \left[- & -- & [- contrôlable] \end{bmatrix} \rightarrow \left[- & -- & [+ évent.] \end{bmatrix}$$

4.2.2

Il reste à examiner le cas des quelques verbes de la classe C qui n'étaient pas marqués: [----[-contrôlable]].

- Le verbe soupçonner SN de peut (à notre avis) être suivi de devoir II et de pouvoir II; il se rapproche donc des verbes de la classe Aal.
- Les verbes de la liste (73) sont tous marqués [- [+ Event.]] et se rapprochent donc des verbes Ab2 de la liste (80).
- Signalons enfin que le fonctionnement des verbes comme dire suivi de devoir II et de pouvoir II est à nouveau identique dans les cas où le syntagme à SN est réalisé et dans les cas où il ne l'est pas (cf. § 3.3.1 ci-dessus).

5 EXTENSION AUX COMPLETIVES

Nous avons étudié systématiquement dans Sueur 1975 le comportement des verbes devoir et pouvoir dans les complétives qui suivent les verbes VI qui ont été examinés (lorsque ces complétives sont possibles). Nous nous contenterons de rappeler ici les conclusion de cette étude.

5.1

Si l'une des interprétations des verbes devoir et pouvoir est possible quand ces verbes sont situés en position de V2 à la suite d'un verbe V1, cette interprétation est également possible quand devoir et pouvoir sont situés dans les complétives suivant ce même verbe V1 (si elles existent).

5.2

Les contraintes restreignant l'apparition des mêmes verbes dans les complétives sont cependant moins fortes que dans le cas des infinitifs. Le contraste existant entre les phrases suivantes:

(95) J'ai l'intention que Marie | puisse | faire cela | doive |
(96) *J'ai l'intention de | pouvoir | faire cela | devoir |
(97) Je décrète que Marie | peut | faire cela | doit |
(98) *Je décrète de | pouvoir | faire cela | devoir |

fournit un nouvel argument en faveur d'une analyse interprétative. En effet, ces différences d'acceptabilité ne peuvent plus être expliquées si on affirme que les contraintes s'appliquent aux structures profondes et que les phrases (96) et (98) sont dérivées à l'aide d'une règle comme EQUI à partir de structures profondes semblables aux structures sous-jacentes aux phrases (95) et (97) — et dans lesquelles le sujet de la subordonnée est identique à celui du verbe principal.

5.3

Toutefois, les verbes devoir et pouvoir se comportent fréquemment de la même manière dans les deux cas (II en va ainsi après les verbes de la classe Aa, après les verbes marqués [+ Ev. (V2)], après les verbes de la classe B (pour les interprétations II) et après la plupart des verbes de la classe C).

6 CONCLUSIONS

Au terme de cette étude, un certain nombre de points peuvent être considérés comme acquis:

6.1

Tout d'abord l'étude systématique des occurrences des verbes devoir et pouvoir (à l'infinitif ou à l'intérieur de complétives) à la suite des verbes VI montre que lorsque ces verbes peuvent recevoir l'une des interprétations I, ils peuvent également recevoir l'autre (ou les autres) interprétation I. Cette étude confirme donc l'analyse brièvement exposée dans le § 2.

404

6.2

Les verbes devoir et pouvoir ayant chacun deux interprétations fondamentales, seize cas sont théoriquement possibles lorsque devoir et pouvoir sont susceptibles d'apparaître en une position déterminée: les quatre interprétations peuvent se rencontrer, ou seulement trois, deux, une, ou encore aucune.

Or, pour la position V2, on ne rencontre que quatre cas sur les seize théoriquement possibles. Ces quatre cas sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Classe de V1	POUVOIR I	DEVOIR I	POUVOIR II	DEVOIR II
1	Aal	+	+	+	+
2	Aa2;Ab1a; Ab2	+	+		_
3	Ab1b	+	+	+	_
4	B; la plupart des verbes de la classe C	_	_	_	_

Interprétations des verbes devoir et pouvoir en position de V2 selon la nature de V1.

- NB. 1) On ne tient pas compte dans ce tableau des différences entre les phrases affirmatives et négatives: une interprétation est marquée "+" si elle apparaît soit à la forme affirmative, soit à la forme négative.
 - 2) Il faudrait ajouter (à la l. 1) soupçonner SN de aux verbes de la classe Aa1; il faudrait également ajouter à la l. 2, les verbes de la liste (73) et menacer SN de et à la l. 3, les verbes de la liste (72), à l'exception de menacer SN de. Les verbes de la classe C dont le fonctionnement diffère (par rapport aux verbes devoir et pouvoir) de la description donnée à la l. 4 sont ceux qui viennent d'être mentionnés (soupçonner SN de et les verbes des listes (72) et (73)).

Ceci est corroboré par l'étude des verbes devoir et pouvoir dans les complétives. Le fait qu'on ne rencontre que ces quatre combinaisons est significatif du comportement des verbes devoir et pouvoir:

- 1) Les fonctionnements de *pouvoir I* et de *devoir I* apparaissent identiques dans les cas considérés.
- 2) Les interprétations I apparaissent comme dominantes (au sens donné cidessus) par rapport aux interprétations II.
- 3) Les distinctions faites dans Sueur 1975, ch. 2, et à paraître, entre pouvoir II et devoir II sont confirmées: cela renforce les hypothèses émises au sujet du statut linguistique de l'éventualité et de la probabilité.

6.3

Cette étude a, d'autre part, mis en relief le fait que chacun des deux verbes devoir I et pouvoir I est en distribution complémentaire avec la forme négative de l'autre.

6.4

Ce travail a permis de préciser le comportement syntaxique et sémantique des verbes pouvant être suivis d'un infinitif:

6.4.1

Les classes Aa, Ab et B ont été établies à partir du critère que constituait l'occurrence ou la non-occurrence des verbes devoir I et II et pouvoir I et II en position de V2: elles correspondent en partie à certains regroupements sémantiques. La classe A comprend les verbes qui ne possèdent pas de relation de sélection avec SNI (ces relations unissant alors SNI et V2), les verbes indiquant l'énonciation, l'apparence et ce que nous avons appelé des "attitudes d'esprit". Les verbes de la classe B portent le trait [-----[+contrôlable]].

6.4.2

Nous avons vu que ce trait [— [+ contrôlable]] permettait de rendre compte d'un grand nombre de phénomènes — et, en particulier, d'expliquer la différence sémantique existant entre des verbes apparemment proches (songer à/rêver de; s'arrêter de/cesser, etc.).

6.4.3

Enfin, le comportement de certains verbes devant *pouvoir II* permet d'expliquer plusieurs différences d'ordre sémantique (cf. les verbes: *trembler/déplorer/parvenir*; ou encore: *risquer de/sembler*; etc.).

6.5

En dernier lieu, le fait que seules quatre des seize combinaisons théoriquement possibles soient réalisées dans le tableau ci-dessus, doit être considéré comme une propriété linguistique des cadres (1) et (2) et des phrases contenant des complétives correspondantes. Cette limitation est probablement liée à divers faits d'ordre pragmatique — mais, là encore, ces faits ne suffisent pas à l'expiquer²⁴.

NOTES

- 1) L'analyse des verbes entrant en position de VI dans le cadre (1) sera étendue à certains verbes impersonnels du type: il reste à SN à.
 - 2) Pour le verbe devoir, voir aussi Huot 1974.
- 3) Précisons cependant que même si l'une est dominante dans chaque cas, les deux types d'interprétation sont possibles dans les deux cas. (Sur ces exemples, voir Sueur 1975, ch. 2, et à paraître).
- 4) La seule exception est constituée par les verbes devoir et pouvoir eux-mêmes dans la mesure où les suites du type: ... peut pouvoir ... et ... doit devoir ... sont peu acceptables.
- 5) Dans cette liste, comme dans les suivantes, le signe "?" placé à la suite d'un verbe indique que l'appartenance du verbe à la classe considérée est probable.
- 6) En fait, certains des verbes de la liste (17) ne possèdent cette propriété de "transparence" à laquelle nous faisons ici allusion que lorsque certaines conditions tenant à la nature de SNI et de V2 sont remplies (c'est le cas pour: s'avérer, être censé, être sur le point de, finir par, manquer de, menacer de, se révéler, se trouver) (voir Sueur 1975, ch. 6).
 - 7) Cette notion imprécise sera discutée plus loin (cf. § 3.1.2.4).
- 8) La phrase (25d) est acceptable si on interprète le verbe *pouvoir* selon l'interprétation II (cf. § 4 ci-dessous).
- 9) La représentation des traits est ici simplifiée. Dans cette étude, tous les traits du type [——— [+ contr.]] doivent être compris comme indiquant que les phrases dans lesquelles les verbes VI sont suivis en structure de surface de verbes à l'infinitif V2 marqués [+ contr.] ne sont pas acceptables.
- 10) On peut d'ailleurs faire des raisonnements du même type à propos de nombreuses "restrictions de sélection" (voir McCawley 1968).
- 11) De même, il ne semble pas que l'on emploie spontanément le verbe devoir en position de V2 dans le cadre (1) pour indiquer qu'une contrainte ("un devoir") est considérée comme un honneur même si, ici aussi, il est possible de rapporter cela en français à l'aide de

phrases parfaitement acceptables.

- 12) Précisons enfin que les contraintes que nous avons postulées et qui s'appliquent aux structures de surface, ont pour fonction d'indiquer la déviance relative de certaines phrases. On dira simplement que telle ou telle phrase est relativement moins (ou plus) acceptable que d'autres. On voit que (comme cela a été souvent signalé) on ne peut se contenter dans de tels cas d'une répartition binaire du type: acceptable/non acceptable.
- 13) Nous avons toutefois montré (cf. Sueur 1975, ch. 4, et à paraître, que cette difficulté pouvait être surmontée, et qu'il était possible de prédire les interprétations correspondant à la structure (48) à l'aide de règles d'interprétation sémantique. Il est néanmoins significatif que seules des règles s'appliquant aux structures de surface permettraient de résoudre ce problème.
- 14) Des phénomènes de ce genre ont été analysés par Katz et Postal 1964, p. 76 et 77. Par ailleurs, Fisher et Marshall 1969, ont utilisé des traits du même type pour critiquer l'analyse de begin de Perlmutter 1970.
- 15) Cette description demanderait toutefois à être nuancée. Les phrases comme: Pierre s'abstient (délibérément) de recevoir du courrier, nous paraissent en effet acceptables.
- 16) Cet emploi de savoir est soumis à certaines restrictions. Ainsi, les phrases comme Sache nager ou Sache l'anglais sont peu naturelles. Par contre, les phrases: Sache nager le jour de l'épreuve du bac ou Sache la réponse demain sont nettement plus acceptables.
- 17) Certains verbes de sentiment s'opposent de la même façon à ceux qui font partie de la classe Ab; il s'agit de: dédaigner de, se dégoûter de, se délecter de, répugner à.
- 18) Le sujet de V2 peut également être interprété comme étant SNI dans le cas des verbes: demander à SN de, offrir à SN de, proposer à SN de, refuser à SN de.
- 19) Les deux verbes soupçonner SN de et suspecter SN de, sémantiquement proches, se distinguent notamment en ce que le premier est marqué [+ [- contrôlable]] et le second: [- [- contrôlable]].
- 20) On retrouve dans la classe Aal les verbes d'énonciation de la classe Aa à l'exception de accepter de, parier de, jurer de et les verbes indiquant des "attitudes d'esprit" à l'exception de compter, prendre prétexte de, prévoir de, s'imaginer, rêver de (nous n'avons pas rangé ces deux derniers verbes dans la liste (74) car il nous semble qu'avec ces verbes le fait indiqué par V2 est présenté comme irréel, et non comme éventuel). Le cas du verbe prévoir est assez exceptionnel puisque ce verbe peut être suivi de pouvoir II, mais non de devoir II. Cela doit être rapproché du fait que pouvoir peut recevoir l'interprétation II lorsqu'il est employé au futur, mais non devoir (cf. Huot 1974 et Sueur 1975). Enfin, on constate qu'avec plusieurs des verbes de la liste (74), les phrases sont relativement moins acceptables lorsque V2 est devoir II que lorsque V2 est pouvoir II: toutefois, les phrases avec devoir II sont souvent meilleures lorsque ce verbe est employé à l'accompli, comme le montre la comparaison des exemples suivants:

Il considère avoir dû faire une erreur

21) On peut probablement postuler, pour rendre compte de certains phénomènes, des règles de la forme suivante:

$$[+X] \rightarrow [---[+X]]$$

(où X est un trait sémantique). Il faudrait indiquer le contexte dans lequel une telle règle s'appliquerait: il est clair qu'une telle règle ne s'appliquerait pas seulement au mot suivant le mot marqué [+X] – et la formulation donnée ci-dessus est à cet égard trompeuse. Ainsi, dans certains cas, une telle règle s'appliquerait indifféremment "de droite à gauche" et "de gauche à droite", alors que, dans d'autres cas, l'ordre serait pertinent: la phrase Il risque de

pouvoir perdre nous paraît aussi redondante que la phrase Il peut risquer de perdre, mais il n'en va pas de même pour les phrases Il appréhende de pouvoir perdre et il peut appréhender de perdre. Mais tout cela reste très hypothétique.

- 22) Les phrases dans lesquelles les verbes devoir I et pouvoir I suivent être en train de (et peut-être venir de) sont toutefois relativement moins acceptables que les phrases dans lesquelles ces verbes suivent les aspectuels.
- 23) On a vu que les comportements de devoir II et de pouvoir II sont identiques après les verbes de la classe Aa; on verra qu'il en va de même après les verbes des classes B et C. C'est pourquoi la règle est générale.
- 24) Une extension de l'analyse présentée ici aux occurrences des adverbes de modalité inclus dans les infinitives et complétives introduites par les verbes VI qui ont été considérés dans ce travail est exposée dans Sueur 1975, ch. 7, et 1976.

REFERENCES

- Caput, J. et J. 1969. Dictionnaire des Verbes Français, Larousse, Paris, 589 p.
- Fisher, S. D. et B. A. Marshall. 1969. The Examination and Abandonment of the Theory of Begin of D. M. Perlmutter ..., M.I.T., Cambridge, Mass., inédit, 49 p.
- Gross, M. 1975. Méthodes en Syntaxe, Herman, Paris, 414 p.
- Huot, H. 1974. Le Verbe Devoir, Etude Synchronique et Diachronique, Klincksieck, Paris, 195 p.
- Katz, J. J. et P. M. Postal. 1964. An Integrated Theory of Linguistic Description, The MIT Press, Cambridge, Mass., 178 p.
- Lakoff, G. 1966. Stative Adjectives and Verbs in English, Harvard Computational Laboratory, *Report NSF-17*, Cambridge, Mass.
- McCawley, J. D. 1968. Concerning the Base Component of a Transformational Grammar, Foundations of Language 4, 3, 243-269.
- Newmeyer, J. 1960. The "Root Modal", can it be transitive?, Studies Presented to Robert B. Lees by his Students, Linguistic Research Inc., 189-196.
- Perlmutter, D. M. 1970. The Two Verbs "Begin", dans R. Jacobs et P. M. Rosenbaum, éds., *Readings in English Transformational Grammar*, Ginn-Bladsdell, Waltham, Mass., 107-119.
- Perlmutter, D. M. 1971. Deep and Surface Structure Constraints in Syntax, Holt, Rinehart & Winston, New York, 137 p.
- Ruwet, N. 1972. Théorie Syntaxique et Syntaxe du Français, Le Seuil, Paris, 295 p.
- Sueur, J. P. 1975. Etude sémantique et syntaxique des verbes devoir et pouvoir; recherches sur les modalités en grammaire, Thèse de 3ème cycle, Université de Paris X Nanterre, 396 p.

- Sueur, J. P. 1976. Adverbes de modalité et verbes modaux épistémiques, communication au colloque de Linguistique de l'université de Paris VIII, Vincennes, à paraître dans Recherches Linguistiques.
- Sueur, J. P. 1977. Quantificateurs et Modalités, Langages 48, 83-98.
- Sueur, J. P. à paraître. Une analyse sémantique des verbes devoir et pouvoir (Le Français Moderne).

Reçu Mai 1977